

## SYNDICAT MIXTE DU GRAND PAU

### PROCES-VERBAL DU COMITE SYNDICAL SEANCE DU MERCREDI 12 MARS 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 12 mars, à quatorze heures, les membres du comité syndical du syndicat mixte du Grand Pau, sur convocation du 6 mars 2025, se sont réunis au siège de la communauté de communes des Luys en Béarn, à Serres-Castet, sous la présidence de Monsieur Victor **DUDRET**.

#### ETAIENT PRESENTS (20) :

##### ➤ Membres Titulaires (13) :

Victor **DUDRET**, *Président* ;  
Thierry **CARRERE**, Bernard **PEYROULET**, *Vice-Présidents* ;

Kenny **BERTONAZZI**, Marie-Pierre **CABANNE**, Michel **CAPERAN**, Henriette **CASENAVE**, Gilbert **DANAN**, Jean-Marc **DENAX**, Philippe **LABORDE RAYNA**, André **LANUSSE-CAZALÉ**, Francis **PEES**, Alain **TREPEU**.

##### ➤ Membres Suppléants (7) :

Jean-Claude **BOURIAT** (a suppléé Jean-Louis PERES), Stéphane **DUSSARPS** (a suppléé François BAYROU), Claude **CASSOU-LALANNE** (a suppléé Jean-Yves COURREGES), Isabelle **PEGUILHE** (a suppléé Philippe LALANNE), Jean-Michel **DESSERE** (a suppléé Xavier LEGRAND-FERRONNIERE), Pierre **SOLER** (a suppléé Valérie REVEL), Jean-Louis **CALDERONI** (a suppléé Monique SEMAVOINE).

#### ETAIENT EXCUSES / ABSENTS (11) :

Mohamed **AMARA**, Jean-Marc **ARBERET**, Patrick **BURON**, Thibault **CHENEVIERE**, Christine **CONTE**, Philippe **FAURE**, Marc **GAIRIN**, Arnaud **JACOTTIN**, Didier **LARRAZABAL**, Jérôme **MARBOT**, Marie-Claire **NÉ**.

### **Ordre du jour :**

➤ Approbation du procès-verbal de la séance du comité syndical du 12 février 2025 ;

#### ➤ Délibérations (3) :

| N°<br>D'ORDRE | OBJET DE LA DELIBERATION                                                    |
|---------------|-----------------------------------------------------------------------------|
| 01            | APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2024 – RAPPEUR : VICTOR <b>DUDRET</b> .    |
| 02            | APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2024 – RAPPEUR : VICTOR <b>DUDRET</b> . |
| 03            | BUDGET PRIMITIF 2025 – RAPPEUR : VICTOR <b>DUDRET</b> .                     |

➤ SCoT : Présentation des orientations en matière de mobilité.

*Monsieur le Président, à l'ouverture de la séance et après l'appel des conseillers syndicaux, constate le quorum en raison de la présence de 20 conseillers en exercice du comité syndical ; les délibérations peuvent donc légalement être prises. Il désigne Monsieur Gilbert **DANAN** en tant que secrétaire de séance.*

### **APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU COMITE SYNDICAL DU MERCREDI 12 FEVRIER 2025**

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée que le procès-verbal du conseil du mercredi 12 février 2025 doit être approuvé.

Il demande aux conseillers s'ils ont des observations à formuler sur la rédaction proposée. Personne ne s'exprimant ni ne formulant d'observation, Monsieur le Président demande à l'assemblée de bien vouloir approuver ce procès-verbal.

*Le projet de procès-verbal du conseil du mercredi 12 février 2025 est adopté à l'unanimité des membres présents.*

## DÉLIBÉRATION

### DELIBERATION N°01 – APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2024

**RAPPORTEUR : VICTOR DUDRET.**

Monsieur le Président indique que prochainement, et comme la réglementation l'imposera, un vote unique du CFU (Compte financier unique) sera proposé à l'assemblée, qui contiendra les éléments du Compte de Gestion et du Compte administratif.

Pas d'observation.

Délibération approuvée à l'unanimité.

### DELIBERATION N°02 – APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2024

**RAPPORTEUR : VICTOR DUDRET.**

Monsieur le Président rappelle que la résiliation des marchés relatifs au SCoT au début de l'année 2024 a entraîné un reliquat de crédits, qui génère un résultat excédentaire en fonctionnement de 203 274,75 €. Ce résultat pourra être affecté à la nouvelle élaboration budgétaire 2025. De même, la section d'investissement, peu mobilisée, ressort en excédent de 19 347,69 €.

Monsieur Philippe LABORDE RAYNA relève que les études liées aux travaux du SCoT sont imputées en section de fonctionnement et non d'investissement.

Monsieur le Président confirme en effet que ce choix avait été fait initialement.

Monsieur Thierry CARRERE est désigné Président de séance à l'occasion du vote. Monsieur le Président se retire de la salle.

Délibération approuvée à l'unanimité.

### DELIBERATION N°03 – BUDGET PRIMITIF 2025

**RAPPORTEUR : VICTOR DUDRET.**

Monsieur le Président rappelle que le budget primitif 2025 est la traduction directe des orientations budgétaires présentées lors du comité syndical du 12 février 2025. Il rappelle notamment que la participation des membres est fixée à 0.76 € par habitant.

Monsieur Stéphane DUSSARPS sollicite un éclaircissement quant à l'augmentation des d'études de 90 000 €.

Monsieur le Président indique que ce sont des crédits 2024 qui sont réaffectés et qui avaient été décidés initialement. Cela ne génère pas de demande complémentaire de contribution pour les membres. Le montant de la contribution avait été présenté aux élus en mars 2023.

Monsieur DUSSARPS demande si les études menées en interne par chaque EPCI sont partagées avec le syndicat mixte et si les études menées par les bureaux d'études dans le cadre du SCoT ne font pas doublon.

Monsieur le Président précise que le syndicat s'appuie sur les études des EPCI mais que les exigences d'échelle obligent le syndicat à compléter et à harmoniser certains éléments. Il rappelle que le syndicat a mis fin aux contrats qui le liaient avec des prestataires et que la production des études est actuellement réalisée en interne avec un renforcement de l'équipe en septembre 2024. Deux prestations complémentaires sont prévues en 2025 dans les domaines de l'habitat et du développement économique.

Enfin, Monsieur DUSSARPS émet une remarque quant à la cotisation 2025 du syndicat à l'AUDAP sachant qu'il n'est pas prévu de sollicitation de l'AUDAP sur l'année.

Monsieur le Président indique que la convention partenariale (signée avec l'AUDAP et le Pays de Béarn) est triennale : l'engagement financier reste donc le même durant ces trois ans, quel que soit le niveau de sollicitation sur une année. De plus, la convention étant tripartite, le montant de l'adhésion est partagé avec le Pays de Béarn.

Délibération approuvée à l'unanimité

## SCoT

### PRESENTATION DES ORIENTATIONS EN MATIERE DE MOBILITE

La présentation débute par un rappel des éléments de cadrage de la révision du SCoT et des attentes du SCoT sur la mobilité. Plusieurs remarques viennent en réaction de la présentation des éléments de diagnostic.

La première concerne la répartition du budget entre l'investissement et le fonctionnement des modes de déplacement. Beaucoup de budget est consacré à l'investissement alors qu'on pourrait en garder une partie plus importante pour le fonctionnement, pour de l'incitation en termes d'équipements (vélo, voitures électriques...). De nouvelles solutions intelligentes, moins coûteuses et plus faciles à mettre en place, pourraient être trouvées (par exemple : les chaudières, ils permettent de relier les pistes cyclables, de donner la priorité aux vélos tout en gardant le même espace de voirie). Il faudrait se demander comment accompagner l'équipement et le fonctionnement plutôt que de toujours accompagner l'investissement et le développement d'infrastructures. Cette réflexion se conclut en rappelant que le fonctionnement comprend aussi le renforcement des services existants (ligne régulière etc...).

Plusieurs élus soulignent le fait que les temps de décisions entre tous les acteurs et partenaires sur un projet sont trop longs. Certains projets, comme la liaison entre la véloroute et les vallées d'Aspe et d'Ossau, la desserte en bus de la gendarmerie de Gan et des quartiers alentours, le développement d'aires de covoiturage au sud de Pau et du ferroviaire, sont au stade de réflexion depuis plusieurs années et n'avancent pas. Pourtant certains projets, simples à mettre en œuvre, permettraient de résorber des problèmes d'accès au centre-ville de Pau à vélo (signalétique à la fin de la véloroute à Jurançon, flèches directionnelles au sol à Gelos...).

En complément, d'autres problématiques sont citées par les élus : les congestions sur l'axe Est-Ouest, dont la solution ferroviaire avait déjà été plusieurs fois évoquée, les aires de covoiturage sauvages, des parkings-relais vides malgré une fréquentation des transports en commun qui n'a jamais été aussi forte.

Les élus soulignent également que l'argent étant moins disponible, il faut réfléchir à prioriser les besoins. Une analyse plus poussée des comportements et usages des habitants permettraient de mettre en place des solutions de mobilité efficaces (exemple du vélo partagé, du covoiturage local sur la CCNEB). Il faudrait réussir à imaginer de nouveaux usages, réinventer les mobilités et penser aux services en plus des équipements (atelier de réparation vélo par exemple). Le vélo électrique par exemple permet aujourd'hui aux personnes plus limitées physiquement de se déplacer à vélo.

Le président rappelle que le SCoT est là pour fixer des orientations et des objectifs à long terme et qu'il ne s'agit pas d'un document opérationnel. Il indique que le Plan de Déplacements urbains (PDU) va passer à l'étape d'évaluation en 2025 et qu'il devra désormais s'aligner sur les politiques publiques en place par l'agglomération (PCAET, PLH4, PLUi) et être compatible avec le SCoT. Il recentre le débat en rappelant que la présentation faite jusqu'à présent concernait uniquement les éléments de diagnostic et que les remarques des élus concernent déjà le projet.

La présentation se poursuit donc sur les orientations du SCoT organisées en 3 axes autour d'une ligne générale : « agir sur les mobilités pour les rendre plus apaisées et inclusives ».

#### **AXE 1 - Renforcer le maillage d'offres collectives de transport pour une accessibilité facilitée à tous**

##### Développer les offres de TC adaptées au territoire

- Dans l'orientation « *Booster le réseau de bus urbains dans le cœur de Pays par le développement des sites propres, une amélioration des fréquences et la densification des tissus urbains à proximité des lignes structurantes* », il est précisé que **le point le plus noir dans la circulation est à Serres-Castet**, que les élus jouent la solidarité en apportant une forte contribution financière du territoire aux mobilités mais que l'offre n'est pas à la hauteur.

##### Améliorer l'intermodalité pour mieux articuler les offres de mobilités

- Les élus suggèrent de **promouvoir des outils existants** mais peu connus comme l'application Covoit'modalités mis en place par Nouvelle-Aquitaine Mobilité qui permet de développer un partage de la voiture sur des courtes distances, notamment domicile-travail.

### Renforcer la desserte du territoire

- Les élus mentionnent le territoire de La Rochelle qui bénéficie d'une **fréquence de trains importante** (un toutes les 15 min) avec des wagons équipés pour porter les vélos. C'est un bon exemple pour inciter et développer le report modal des déplacements domicile-travail sur l'axe Bayonne<>Pau<>Tarbes. Malheureusement, le Grand Pau subit l'état du réseau SNCF qui compte les **lignes ferroviaires les plus vétustes** du Sud-Ouest, avec de nombreux problèmes d'infrastructures, et les plus mauvais taux de ponctualités...

### Présentation de la carte de synthèse du projet mobilité

- Les élus demandent de porter une attention plus particulière sur la **RD 945** Sault de Navailles vers Pau (sur lequel rien n'a été représenté sur la carte alors qu'ils y identifient des flux importants) => Une analyse plus approfondie des trafics sur cette route sera être réalisée afin de mieux identifier les besoins sur cet axe.

## AXE 2 - Pacifier les flux de circulations pour gagner en confort et en sécurité

### Réguler les flux du trafic routier

Pas de remarque

### Limiter les nuisances des trafics

Pas de remarque

### Rééquilibrer les usages des voiries pour un meilleur partage des modes de déplacement

- Dans l'orientation « *Multiplier les zones 30 et zones de rencontre dans les centralités pour faire cohabiter les différents modes de déplacements, notamment au sein des polarités et du Cœur de Pays* », les élus soulignent que réduire la vitesse a un fort impact sur la cohabitation des modes de déplacement mais aussi sur le **bruit** : un abaissement à 30 km/h permet de diviser par 2 le bruit.

## AXE 3 - Développer les mobilités actives pour favoriser une activité physique plus régulière

### Ancrer la marche et la pratique du vélo pour les déplacements de proximité

- Les élus précisent que le développement de voies de circulation dédiées aux modes actifs est bien, mais qu'il faut également penser aux **équipements autour, y compris dans le domaine privé**. En pratique, il faudrait inciter les entreprises à mettre en place des douches et des vestiaires pour leurs salariés afin de favoriser les déplacements professionnels à vélo (exonérations fiscales ?).

### Organiser un réseau cyclable et pédestre à l'échelle du Grand Pau et au travers d'itinéraires continus et sécurisés

- Mettre en place des **points de location de vélos électriques** serait également un levier pour permettre à tous d'avoir accès à un équipement et de fluidifier les axes de circulations bouchés notamment Nord-Sud et Est-Ouest de l'agglomération.
- Des réflexions pour la création d'un **axe vélo important sur l'axe Denguin/Lescar** ont été menées par les communes mais celles-ci peinent à voir le jour.

En conclusion, les élus échangeront sur la nécessaire **priorisation des actions**, compte-tenu du manque de moyens financiers des collectivités. Si la mobilité est une vraie priorité pour le territoire du Grand Pau, il faut le porter politiquement et mettre tous les acteurs de la mobilité autour de la table pour que chacun y mette des moyens. S'il y a une volonté commune de tous et un besoin avéré de travailler sur les parkings de covoiturage et le maillage cyclable, alors un projet doit être porté par l'ensemble des élus auprès du département.

Une gouvernance est à construire autour de sujets communs.

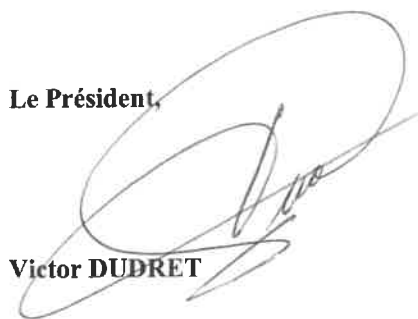
L'ensemble des élus partage cette conclusion.

Concernant la suite de la démarche, l'équipe du SCoT va réaliser une réunion technique qui viendra nourrir le projet de mobilité et le DOO en complétant les orientations qui viennent d'être présentées.

Le Président conclut la séance en donnant rendez-vous aux élus, le **4 avril à 14h30 à Laroin (maison du Lac)** pour une réunion DialEAUguons, qui associera les élus du Grand Pau aux acteurs de l'eau pour préciser et finaliser les orientations du SCoT en matière d'érosion des sols et d'inondation.

**Procès-verbal approuvé par le Comité Syndical réuni le 23 avril 2025**

**Le Président,**



**Victor DUBRET**

**Le secrétaire de séance**



**Gilbert DANAN**

Envoyé en préfecture le 15/05/2025

Reçu en préfecture le 15/05/2025

Publié le



ID : 064-200014462-20250423-PV\_20250312-AU